



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE DOMÈVRE-EN-HAYE SÉANCE ORDINAIRE DU MERCREDI 24 JANVIER 2018 À 18H30

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 8

Nombre de membres votants : 9

Étaient présents : Mesdames CHRETIEN, DI REZZE, HURPEAU, ROUHIER,
Messieurs BASTIEN, BESANCON, MARTIN, SEGAULT.

Était excusé: Monsieur Serge ZUFFELLATO, pouvoir donné à Monsieur Jean-François SEGAULT

Étaient absents : Madame Christine DROUIN et Monsieur Stéphane WELKER

Il a été procédé, conformément à l'article L.121-14 du Code des communes, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. M. Lionel BASTIEN ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Monsieur le Maire fait lecture du compte-rendu de la dernière réunion.

Le compte-rendu du conseil municipal du 6 décembre 2017 est approuvé à l'unanimité.

1. FINANCES

1-1. DETR 2018

Le Maire propose de solliciter la DETR 2018 pour le projet de rénovation de toiture et isolation de la Maison des Associations, sis, 2 rue de la Côte.

Le coût estimatif des travaux s'élève à 9 908, 24 € HT :

Toiture : 8 471, 74 € HT

Isolation : 1 436, 50 € HT

Le maire propose le plan de financement suivant:

l'État, dans le cadre de la DETR 2018 pour 30 %, soit : 2 972, 47 €,

Part communale pour 6 935, 77 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité adopte le projet de rénovation de toiture et isolation de la Maison des Associations, sis, 2 rue de la Côte et accepte le plan de financement proposé,

1-2. Cession du matériel du 8, rue de la Côte

Le Conseil Municipal, accepte, à l'unanimité de céder au Comité des Fêtes de Domèvre-en-Haye les tables et les chaises qui sont restés au 8, rue de la Côte contre 1 € symbolique.

1-3. Vente immeuble sis 8, rue de la Côte

Le conseil municipal autorise, à l'unanimité, M. le maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'aliénation de cet immeuble et sa vente de gré-à-gré.

Il autorise également Monsieur le Maire à signer tout contrat avec l'agence immobilière CONCEPT IMMO 54 et à fixer le montant de sa commission à 6 000,00 € HT fixe et ce quelque soit le prix de vente de cet immeuble,

2. QUESTIONS DIVERSES

- Dates à retenir : AG de la commune vendredi 23 mars 2018 à 18h30 salle polyvalente

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 20h00

Le Maire,
Jean-François SEGALT



Le secrétaire de séance,
Lionel BASTIEN

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Lionel Bastien', written over a small 'P/O' mark.